

PROJET DE TRAVAUX DÉLÉGUÉS AU SDESM 2026 ÉCLAIRAGE PUBLIC

DEMANDE D'ESTIMATION DE TRAVAUX DÉLÉGUÉS AU SDESM (HORS ENFOUISSEMENT)

**RÉPONSE AVANT
LE 30 JUIN 2025**



PRIORITÉ AUX LUMINAIRES SHP À REMPLACER EN TECHNOLOGIE LED



COUPON RÉPONSE À RETOURNER AVANT LE 30/06/2025

À renvoyer par courriel à : eclairagepublic@sdesm.fr

Date de la demande : / / 2025

Commune de :

Nom de la personne à contacter :

Coordonnées téléphoniques :

Courriel :

Lieu(x) et/ou rue(s) concerné(e)s à étudier

.....
.....

RAPPEL : LA COMMERCIALISATION DES LAMPES SHP PRENDRA FIN EN FÉVRIER 2027

TYPE(S) DE TRAVAUX :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Extension de réseau | ☐ Mâts solaires | ☐ Remplacement d'armoire non-conforme (opération 2025 / 2026) |
| ☐ Création de points lumineux | ☐ Rénovation éclairage extérieur sportif | ☐ Rénovation d'armoire de commande |
| ☐ Rénovation de points lumineux | ☐ Mise en valeur du patrimoine | ☐ Autre : |

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la correspondance avec les «Référénts éclairage public» au sein des collectivités adhérentes (évaluation des travaux et des besoins) et le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou de mesures précontractuelles. Les données ne sont destinées qu'aux services du SDESM et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée d'un an. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter eclairagepublic@sdesm.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.